



ENSEMBLE, CONSTRUISONS
L'AVENIR DES ENFANTS ABUSÉS ET
DÉFAVORISÉS

Crédit photo : Bernard Russo

CAMELEON est une association de solidarité internationale qui vient en aide aux enfants victimes d'abus sexuels et défavorisés, ainsi qu'à leurs familles.

Depuis 1997, grâce au soutien de nos 1200 parrains et de nos donateurs, nous avons accompagné aux Philippines 5000 enfants et leur famille vers la résilience et l'autonomie.

Agissons ensemble !



LES ENFANTS DE CAMELEON
ONT BESOIN DE VOUS

PARRAINER UN ENFANT

Le parrainage individuel est l'une des spécificités de notre association. Parce qu'il a fait ses preuves, nous croyons en la force de ce lien tissé entre un enfant et l'adulte qui l'accompagne une partie de sa vie.

CAMELEON propose deux types de parrainage :

- > **Parrainer une enfant hébergée dans les maisons d'accueil de CAMELEON aux Philippines** : les bénéficiaires sont des petites et jeunes filles âgées de 5 à 24 ans qui ont été victimes d'abus sexuels. Le parrainage participe au processus de reconstruction car l'enfant trouve, auprès de son parrain/sa marraine une personne bienveillante qui la motive pour aller au bout de ses études et qui l'aide à prendre confiance en ses capacités.
- > **Parrainer un enfant défavorisé des villages alentours des centres de CAMELEON** : les bénéficiaires sont des jeunes filles et garçons âgés de 10 à 24 ans. Ils se distinguent par leurs excellents résultats scolaires. Le parrainage leur permet de réaliser des études et de bénéficier, ainsi que leur famille, des services médicaux et sociaux de CAMELEON.

Le parrainage se concrétise par une aide financière (26 €, 40 € ou 48 € par mois*) et l'échange de courriers, dessins, photos, bulletins scolaires et petits cadeaux. Les parrains et marraines peuvent rendre visite à leur filleul(e) aux Philippines.

Pour en savoir plus : www.cameleon-association.org/je-parraine-un-enfant/

* déduction fiscale de 75% du montant de votre don jusqu'à 526 € et de 66 % au delà, dans la limite de 20 % de vos revenus imposables.



LEUR SOURIRE,
NOTRE PLUS BELLE RÉCOMPENSE

DEVENIR BÉNÉVOLE

Chaque année, plus de 140 bénévoles s'investissent à nos côtés, en Europe et aux Philippines. Vous aussi, vous avez envie de vous mobiliser pour une belle cause ? Rejoignez l'aventure CAMELEON ! Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles compétences.

Pour en savoir plus : www.cameleon-association.org/je-deviens-benevole/

FAIRE UN DON

Depuis sa création, CAMELEON a fait de la transparence sur la gestion des fonds collectés l'une de ses priorités. Vos dons représentent une part importante de nos financements et une aide précieuse pour agir sur le terrain. Pour chaque don, CAMELEON vous adresse un reçu fiscal permettant la réduction de vos impôts*.

Pour faire un don en ligne, envoyer un chèque ou faire un virement :
www.cameleon-association.org/je-donne/

* Particulier : déduction fiscale de 75% du montant de votre don jusqu'à 526 € et de 66 % au-delà de ce plafond, dans la limite de 20 % de vos revenus imposables.
Entreprise : 60 % du montant du don est déductible de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 5 % du CA HT.

FAIRE UN LEGS OU UNE DONATION

CAMELEON est reconnue association de bienfaisance. Ainsi vos legs et vos donations bénéficient d'une exonération de droits de succession.

Pour en savoir plus : www.cameleon-association.org/je-fais-un-legs-une-donation/

En savoir plus sur notre association,
nos actions, les moyens de nous aider :

www.cameleon-association.org

NOUS CONTACTER

CAMELEON Association

Tél : +33 (0)1 43 22 35 92

contact@cameleon-association.org

www.facebook.com/cameleonassociationfrance

